

Dépôt :

M. Guy ARENDT (DP)

Luxembourg, le 26 octobre 2022

Interpellation au sujet du
plan d'action national
d'inclusion numérique

MOTION

La Chambre des Députés,

- considérant l'importance de l'inclusion numérique pour la cohésion socio-économique de notre pays ;
- considérant les solutions déjà mises en place par le gouvernement et les projets futurs visant à contrecarrer une fracture numérique ;
- considérant que l'accès à internet relève des besoins primaires en vue de la participation à la société contemporaine ;
- saluant le mécanisme d'aide financière du « service universel abordable » introduit dans la législation luxembourgeoise par la loi du 17 septembre 2021 sur les réseaux et les services de communication électroniques ;
- considérant que ce mécanisme est sujet à déclenchement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation ;
- considérant l'application du plan d'action national d'inclusion numérique visant à faciliter l'émergence d'une société numérique inclusive ;
- considérant la première organisation d'une journée nationale de l'inclusion numérique le 17 mai 2022 lors de laquelle une cérémonie de remise des prix "Inclusion numérique" s'est tenue ;
- soulignant le lancement du Digital Learning Hub à Belval proposant des formations professionnelles continues dans les domaines de la programmation, de la cybersécurité, du blockchain et du Design Thinking ;
- considérant les efforts menés autour de l'initiative „Zesumme vereinfachen“ avec la plateforme "zesumme-vereinfachen.lu" contribuant à l'image d'une administration publique efficace et orientée vers les citoyens et les entreprises ;
- saluant l'obtention de la 3^{ème} place dans l'eGovernment Benchmark de la Commission européenne 2022 ;

Invité le Gouvernement

- à poursuivre ses efforts en matière de transformation numérique de l'Administration publique, notamment en ce qui concerne le partage d'informations entre les administrations en respectant le principe de la protection des données et des secrets professionnels ;

- à maintenir des alternatives 'analogues' pour les parties de la société qui en sont dépendantes ;
- à continuer de promouvoir l'égalité d'accès à Internet, la neutralité du réseau et les compétences digitales afin de contrecarrer la « précarité numérique » ;
- à maintenir et à renforcer sa collaboration avec la société civile proposant des formations pour les équipes des associations et autres acteurs actifs dans le domaine de l'inclusion numérique ;
- à poursuivre les efforts pour promouvoir une compréhension et un bon usage des nouveaux outils technologiques dans tous les secteurs ;
- à promouvoir une communication multilingue et inclusive sur les réseaux sociaux et les sites web et de promouvoir ainsi l'inclusion au niveau linguistique ;
- à promouvoir le développement de technologies accessibles ;
- à créer plus de visibilité pour les acteurs et initiatives existantes en lien avec l'inclusion numérique.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 26 octobre 2022

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen